



# DÉCLARATION DE PARIS

du Comité International 17 Octobre

Neuvième Session Biennale de Juin 2022

Nous, Membres du Comité International du 17 Octobre, nous sommes réunis à Paris, en France, du 7 au 10 juin 2022, et attendant avec impatience les 30 prochaines années de la Journée Internationale pour l'Éradication de la Pauvreté, nous :

1. *Rappelons* notre Déclaration de Rome lors de la septième réunion biennale en 2018, au cours de laquelle nous avons appelé tous les dirigeants mondiaux à veiller à ce que leurs engagements se traduisent par une mise en œuvre effective pour mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et construire des sociétés pacifiques. *Rappelons* la Déclaration prononcée lors de la huitième réunion biennale en juillet 2020, dans laquelle nous avons appelé à une reprise inclusive après la pandémie.
2. *Réitérons* notre soutien total au Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, adopté par tous les États Membres des Nations Unies en 2015 pour mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde et avec d'autres objectifs mondiaux - un plan commun pour la paix et la prospérité pour les peuples et la planète.
3. *Notons avec une vive inquiétude* que les inégalités sont à la hausse et que chaque année, l'écart entre les riches et les pauvres s'élargit. Alors que des millions de personnes luttent chaque jour pour leur survie, l'année dernière a enregistré la plus forte augmentation de la richesse des milliardaires et du pouvoir des entreprises, parallèlement à l'érosion des emplois et des droits des travailleurs.

4. *Soulignons* qu'une cascade de crises, de la pandémie de COVID-19 et des conflits à l'urgence climatique, met en péril les progrès réalisés au cours des deux dernières décennies en matière de réduction de la pauvreté. En 2021, les Nations Unies ont signalé que 1,3 milliard de personnes vivent encore dans une pauvreté multidimensionnelle, dont près de la moitié sont des enfants et des jeunes, et près de 85 % en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Dans un monde où nous produisons suffisamment de nourriture pour nourrir tout le monde, 811 millions de personnes se couchent encore le ventre vide chaque nuit, 2 milliards de personnes vivent toujours sans eau potable et 3,6 milliards ne disposent pas d'installations sanitaires salubres.
5. *Soulignons* que la récente pandémie de COVID-19 a mis en évidence les inégalités structurelles et socioéconomiques, la discrimination fondée sur le sexe et d'autres formes de discrimination qui aggravent et perpétuent la pauvreté, ainsi que les échecs des systèmes de protection sociale. La pandémie a touché de façon disproportionnée les personnes en situation de pauvreté, les femmes et les enfants et les asymétries structurelles et systémiques mènent à des reprises très divergentes.
6. *Notons* que l'urgence climatique constitue une nouvelle violence contre les personnes vivant dans la pauvreté avec les communautés les plus pauvres qui portent également le fardeau le plus lourd avec l'augmentation des catastrophes naturelles et la destruction des maisons, des cultures et des moyens de subsistance. L'absence de mesures urgentes et inclusives poussera des millions de personnes de plus dans la pauvreté d'ici 2030.
7. *Rappelons* que le 17 Octobre 1987, cent mille personnes de tous horizons se sont rassemblées sur la Place des Droits et Libertés de l'Homme à Paris, où a été signée en 1948 la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, pour commémorer la première Journée Mondiale du Refus de la Misère et le dévoilement de la « Dalle Commémorative du 17 Octobre », qui se lit comme « *Le 17 Octobre 1987, les défenseurs des droits de l'homme et du citoyen de tous pays se sont rassemblés sur ce parvis. Ils ont rendu hommage aux victimes de la faim, de l'ignorance et de la violence. Ils ont affirmé leur conviction que la misère n'est pas fatale. Ils ont proclamé leur solidarité avec ceux qui luttent à travers le monde pour la détruire. 'Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré.'* Joseph Wresinski.»

8. *Notons* avec fierté que la Dalle Commémorative du 17 Octobre, inaugurée pour la première fois à Paris en 1987, a été reproduite et consacrée au Siège Mondial des Nations Unies à New York et dans plus de 50 communautés régionales et locales du monde entier comme un symbole universel des droits de l'homme et de la dignité humaine. Nous demandons instamment que cet appel à l'action, avec ses messages clés de solidarité et de primauté des droits de l'homme et de la dignité humaine, soit clairement inscrit dans les constitutions nationales, promu et protégé dans les lois et les politiques nationales.
9. *Rappelons* que le 22 décembre 1992, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la résolution 47/196 et a déclaré le 17 Octobre **Journée Internationale pour l'Éradication de la Pauvreté** et a invité tous les États à consacrer cette journée à la présentation et à la promotion d'actions concrètes pour mettre fin à la pauvreté et à la misère. Depuis, le 17 Octobre de chaque année, nous nous sommes réunis pour démontrer les liens solides de solidarité entre les personnes vivant dans la pauvreté et pour renouveler notre engagement à travailler ensemble pour mettre fin à l'extrême pauvreté et à la violation des droits de la personne à travers nos engagements et nos actions individuels et partagés.

L'année 2022 marque le 35<sup>ème</sup> anniversaire de la Journée Mondiale du Refus de la Misère et le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Journée Internationale pour l'Éradication de la Pauvreté. À cette occasion, nous, Membres du Comité International du 17 Octobre :

10. *Célébrons* les nombreuses réalisations remportées avec cette journée en brisant le silence de la pauvreté, en dénonçant la violence, les mauvais traitements sociaux et institutionnels subis et, en particulier, la dignité et la fierté ressenties par les personnes vivant dans la pauvreté en parlant à haute voix et en se faisant entendre du monde juste qu'elles souhaitent construire.
11. *Rendons hommage* à la résistance digne des personnes vivant dans la pauvreté, qui se sont rassemblées pour lutter contre la menace du conflit, du changement climatique, de la COVID-19 et d'autres défis auxquels elles sont confrontées pour surmonter l'extrême pauvreté, malgré la stigmatisation généralisée, la marginalisation, la violence systémique et l'absence de pouvoir d'agir.

12. *Réaffirmons* que la misère est une violence structurelle exercée contre les personnes vivant dans la pauvreté, qui constitue une violation de leurs droits fondamentaux. Mettre fin à la violence de la misère signifie mettre fin à l'objectivation de la pauvreté, mettre fin aux discours/actions contre la pauvreté qui n'impliquent pas les personnes qui en ont souffert, et reconnaître que la pauvreté et sa persistance résultent d'un manque de pouvoir d'agir, d'une discrimination structurelle et de politiques mal conçues qui violent les droits politiques, économiques, sociaux et culturels des personnes vivant dans la pauvreté. La violence silencieuse et soutenue de la pauvreté rend plus difficile, pour les personnes vivant dans la misère, d'échapper à la pauvreté et de vivre dans la dignité.
13. *Réaffirmons* qu'une vie dans la dignité est un droit humain fondamental dont tous doivent pouvoir jouir partout et *exhortons* la communauté mondiale à briser le cercle vicieux de la pauvreté en supprimant les inégalités structurelles et la discrimination qui perpétuent la pauvreté et oppriment et entravent le progrès. En défendant la dignité des personnes vivant dans la pauvreté, nous exhortons tous les gouvernements à renouveler leur engagement à respecter, protéger et remplir leurs obligations en matière de droits de l'homme, y compris le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques et d'autres instruments internationaux pertinents en matière de droits de l'homme.
14. *Accueillons et soutenons chaleureusement* le thème "La dignité en action" choisi pour la Journée Internationale pour l'Éradication de la Pauvreté 2022-2023 à travers un processus pleinement participatif. Considérer la pauvreté sous l'angle de la dignité place l'être humain au centre et reconnaît son droit à vivre en paix sur une planète durable. La dignité, c'est l'estime de soi, le respect, l'action personnelle et la liberté de faire des choix éclairés et de participer de façon significative aux processus décisionnels qui touchent directement nos vies. L'utilisation du prisme de la dignité nous pousse au-delà du macro vers l'individuel, des mesures purement monétaires de la pauvreté vers le multidimensionnel. Elle ne blâme pas les plus pauvres pour leur pauvreté, mais elle met en lumière le système injuste des lois, des politiques et des actions qui ne respectent pas, ne protègent pas, ne remplissent leurs droits et qui les privent de leur dignité. L'extrême pauvreté n'est pas un échec personnel, mais un échec collectif à créer les conditions dans lesquelles chacun peut jouir de ses droits.

15. *Appelons* à la collaboration des universitaires et des professionnels pour enrichir notre compréhension de la pauvreté. Nous saluons le projet de recherche participative « Les Dimensions Cachées de la Pauvreté » mené conjointement par l'Université d'Oxford, ATD Quart-Monde et d'autres partenaires, qui reconnaît le savoir des personnes les plus pauvres et rassemble les personnes vivant dans la pauvreté, des travailleurs de terrain et des universitaires de huit pays. Nous exhortons tous les Gouvernements et les Nations Unies à intégrer les conclusions finales de ce projet de recherche en cours dans leurs efforts pour mettre fin à la pauvreté dans toutes ses dimensions.
16. *Exhortons* les Gouvernements à fournir des efforts particuliers pour atteindre les plus pauvres et les plus marginalisés qui ne sont pas entendus ou qui risquent d'être laissés pour compte et attirons l'attention sur *les Principes Directeurs de l'ONU sur l'Extrême Pauvreté et les Droits de l'Homme*, qui fournissent des lignes directrices et des outils pratiques pour assurer que les politiques publiques aident, avant tout, les plus défavorisés.

Nous, Membres du Comité International du 17 Octobre, reconnaissant que l'examen à mi-parcours des Objectifs de Développement Durable de 2023 représente une étape cruciale vers la réalisation de l'objectif mondial d'éradication de la pauvreté partout :

17. *Exhortons* les Gouvernements, dans la préparation de leurs Révisions Nationales Volontaires des ODD, à établir des liens directs entre la mise en œuvre des obligations du pays en matière de droits de l'homme et les progrès accomplis vers les objectifs mondiaux, ainsi que de reconnaître le rôle des Institutions Nationales des Droits de l'Homme dans le suivi des progrès vers les objectifs mondiaux du point de vue des droits de l'homme.
18. *Appelons* à la mise en place d'un mécanisme aux Nations Unies pour inclure la voix et assurer la participation effective, inclusive et significative des personnes vivant dans la pauvreté, y compris les enfants et les jeunes, au processus des ODD.

19. *Exhortons* tous les Gouvernements à prendre des mesures urgentes contre le changement climatique, en rappelant que le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies a adopté, le 8 octobre 2021, la résolution 48/13 reconnaissant qu'un environnement propre, sain et durable est un droit de l'homme, et que le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat reconnaît que pour les personnes en situation de vulnérabilité, une approche inclusive et fondée sur les droits de l'homme à l'égard de l'action environnementale peut faire une réelle différence dans leur vie tout en favorisant de meilleurs résultats environnementaux. Nous félicitons les plus de 150 pays qui reconnaissent et protègent le droit à un environnement sain par leurs constitutions, leurs lois nationales, leurs systèmes judiciaires ou la ratification d'instruments internationaux.
20. *Exhortons également* les Gouvernements à entreprendre une action climatique inclusive et fondée sur les droits de l'homme afin que les personnes vivant dans la pauvreté puissent bénéficier de la formation et de la création d'emplois dans une transition juste vers une économie verte ; qu'elles puissent participer activement et de manière significative à la conception, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des stratégies qui ont une incidence sur leur vie et veiller à ce que les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et les Programmes d'Action Nationaux pour l'Adaptation (PANA), élaborés par les Parties à l'Accord de Paris, améliorent la vie des communautés les plus vulnérables, en particulier celles qui vivent dans la pauvreté.
21. *Demandons en outre* à tous les Gouvernements d'établir des systèmes de protection sociale guidés par les principes de dignité, d'égalité, de solidarité et d'inclusion, conçus avec les personnes les plus touchées par le changement climatique et fondés sur une conception large de la protection sociale, qui, non seulement protège les personnes contre un large éventail de risques, mais encore les soutient dans leurs activités génératrices de revenus ou dans l'accès à l'emploi.

22. *Promettons* notre soutien total et inconditionnel à l'appel du Secrétaire Général des Nations Unies pour un « contrat social renouvelé ancré dans les droits de l'homme », inclus dans sa proposition « Notre agenda commun ». En rétablissant la confiance et en assurant l'inclusion, la protection et la participation, nous exhortons les gouvernements à adopter pleinement un cadre des droits de l'homme qui accorde la priorité à la dignité humaine au cœur des politiques et des actions et qui transforme les systèmes et les relations de pouvoir pour rendre la justice.
23. *Nous engageons également* à collaborer pleinement avec tous les Gouvernements et toutes les parties prenantes pour construire un avenir où personne n'est laissé de côté et où toutes les personnes vivant dans la pauvreté partout sont activement encouragées et soutenues pour être au premier plan, pour participer de façon éclairée et significative aux processus décisionnels qui ont une incidence directe sur leur vie. Pour aller de l'avant, nous devons reconnaître, valoriser et nous nourrir de la richesse de la sagesse, de l'énergie et des ressources inépuisables grâce auxquelles les gens qui vivent dans la pauvreté peuvent contribuer au bien-être de nos communautés, de nos sociétés et, en fin de compte, de notre planète. En allant de l'avant, engageons-nous tous à travailler ensemble dans la solidarité avec les plus vulnérables et les plus démunis pour atteindre la dignité pour tous.

Paris, Juin 2022

Comité International 17 Octobre